

# FICHE 4 : APPROCHE PROPOSÉE POUR LA RÉALISATION D'UNE ANALYSE DES PRINCIPAUX IMPACTS PRÉVISIBLES

Cette collection de fiches vise à outiller les municipalités qui souhaitent se doter d'une politique de participation publique conforme au Règlement sur la participation publique en matière d'aménagement et d'urbanisme :

- La première fiche apporte des précisions sur chacune des exigences du règlement.
- La deuxième fiche présente différentes mesures de participation publique auxquelles une municipalité peut recourir dans le cadre d'une démarche de participation publique.
- La troisième fiche illustre, de manière schématique, différents scénarios de mise en œuvre d'une démarche de participation publique.
- La quatrième fiche présente l'approche proposée pour la réalisation d'une analyse des principaux impacts prévisibles.

L'approche proposée pour la réalisation d'une analyse des principaux impacts prévisibles repose sur une grille composée d'une série d'enjeux et d'éléments à prendre en considération. Ces enjeux et éléments sont répartis selon les dimensions sociale, économique et environnementale. Cette grille peut être utilisée tant pour les projets de planification que pour les projets de modification à la réglementation d'urbanisme et les PPCMOI. Selon le cas, le nombre d'éléments à considérer dans l'analyse sera plus ou moins important. En effet, un projet de révision du plan d'urbanisme exigera une analyse des impacts relatifs à la plupart des enjeux et éléments proposés, tandis qu'un projet de modification au règlement de zonage impliquera possiblement une évaluation ciblée sur quelques éléments seulement.

La grille est divisée en deux parties. La première partie constitue le bilan de l'analyse et la seconde partie constitue l'analyse détaillée.

## GRILLE BILAN

La grille bilan synthétise l'information au niveau des enjeux associés aux trois dimensions de l'analyse (sociale, économique et environnementale). Elle permet aux personnes intéressées de visualiser en un coup d'œil si des impacts positifs ou négatifs sont appréhendés selon les différents enjeux.

Sept enjeux sont proposés :

### DIMENSION 1 – IMPACTS SOCIAUX

Qualité des milieux de vie

Équité et accessibilité

### DIMENSION 2 – IMPACTS ÉCONOMIQUES

Dynamisme des activités économiques et de l'emploi

Rentabilité des investissements municipaux

### DIMENSION 3 – IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Protection des milieux naturels et agricoles

Aménagement durable du milieu bâti

Mobilité et transport durables

Pour chaque enjeu, une appréciation d'ensemble des impacts anticipés est réalisée. Le bilan repose sur l'analyse réalisée dans la grille détaillée et indique si les impacts anticipés pour un enjeu donné sont globalement positifs, négatifs ou neutres. Il est proposé d'employer des symboles simples pour faciliter la visualisation des impacts, par exemple :

- (++) : Impacts anticipés fortement positifs
- (+) : Impacts anticipés positifs
- (-) : Impacts anticipés négatifs
- (--) : Impacts anticipés fortement négatifs
- (/) : Impacts anticipés neutres ou absence d'impacts

La municipalité est également invitée à fournir une explication sommaire du bilan qu'elle fait des impacts anticipés pour chacun des thèmes.

## GRILLE DÉTAILLÉE

La grille détaillée propose, pour chacun des sept enjeux, une liste d'éléments à prendre en considération. Pour chacun de ces éléments, des questions sont suggérées pour l'analyse. Les questions permettent d'illustrer comment un impact peut être appréhendé. Ces questions sont données à titre indicatif; la municipalité est invitée à les adapter, le cas échéant, aux particularités de son territoire et du projet analysé.

Lorsque possible, une évaluation quantitative d'un impact prévisible peut être fournie. Une telle évaluation quantitative consiste à rendre compte de l'évolution anticipée d'un indicateur associé à l'élément à prendre en compte, par exemple :

- l'évolution anticipée du nombre d'unités de logement à l'hectare;
- la perte anticipée de superficie de terres agricoles;
- l'évolution anticipée de la superficie des stationnements de surface;
- l'évolution anticipée du nombre d'unités de logement situés à moins de 500 m d'un parc.

Toutefois, lorsqu'elle ne dispose pas de données suffisamment précises, la municipalité peut réaliser une évaluation qualitative de l'impact anticipé. Il s'agit alors d'en décrire sommairement la nature et l'ampleur. Le cas échéant, l'analyse peut également faire référence à des études et analyses réalisées par la municipalité ou pour son compte en lien avec le projet.

Enfin, la municipalité peut rendre compte de toute mesure de protection, de compensation ou d'atténuation qu'elle envisage en lien avec un impact anticipé.

La diffusion de la grille complétée permet à la municipalité de répondre à l'exigence de diffusion d'un texte sur les principaux impacts prévisibles prévue à l'article 12 du règlement. Par ailleurs, la grille pourrait également être employée principalement comme outil d'analyse, tandis que les résultats seraient diffusés sous forme de rapport (plutôt que sous forme de grille).

### L'ÉVALUATION D'IMPACT SUR LA SANTÉ

En vertu du Programme national de santé publique, le réseau de la santé et des services sociaux a pour mandat de collaborer avec les municipalités dans l'évaluation d'impact sur la santé et l'environnement. Les acteurs de santé publique peuvent donc soutenir les municipalités qui souhaitent être accompagnées dans leur analyse d'impact prévisibles relative aux enjeux spécifiques de santé et de qualité de vie. Pour avoir plus d'informations sur cette offre de services, il est possible de transmettre une demande à cette adresse : [EIS@INSPQ.qc.ca](mailto:EIS@INSPQ.qc.ca).

## GRILLE BILAN

### DESCRIPTION DU PROJET

ENJEUX	IMPACTS PRÉVISIBLES	EXPLICATIONS
<b>IMPACTS SOCIAUX</b>		
Qualité des milieux de vie		
Équité et accessibilité		
<b>IMPACTS ÉCONOMIQUES</b>		
Dynamisme des activités économiques et de l'emploi		
Rentabilité des investissements municipaux		
<b>IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX</b>		
Protection des milieux naturels et agricoles		
Aménagement durable du milieu bâti		
Mobilité et transport durables		

#### Codification des impacts prévisibles

(++) : Impacts prévisibles fortement positifs

(+) : Impacts prévisibles positifs

(-) : Impacts prévisibles négatifs

(--) : Impacts prévisibles fortement négatifs

( / ) : Impacts prévisibles neutres ou absence d'impacts

## GRILLE DÉTAILLÉE

ÉLÉMENTS À PRENDRE EN COMPTE	QUESTIONS SUGGÉRÉES POUR L'ANALYSE	ÉVALUATION DES IMPACTS PRÉVISIBLES ET MESURES DE PROTECTION, D'ATTÉNUATION OU DE COMPENSATION PROPOSÉES
<b>IMPACTS SOCIAUX</b>		
<p><b>Enjeu 1 : Qualité des milieux de vie</b>            Notion clé de l'urbanisme, la ville à échelle humaine renvoie à la capacité de l'environnement physique d'être perçu de manière favorable. Grâce à des formes adaptées à la dimension humaine, mais aussi à un parti pris qui donne la priorité aux personnes dans l'aménagement, la ville à l'échelle humaine permet aux citoyens de s'approprier l'espace. L'échelle humaine peut être perçue de façon subjective, mais relève de nombreux facteurs mesurables. Ces derniers peuvent influencer le confort et la perception des usagers, comme dans le cas de l'ensoleillement, de la hauteur des bâtiments (ni trop basse, ni trop haute), du confort climatique, etc.</p>		
<b>Espaces publics et rues</b>	<p>Le projet permettra-t-il une bonification de l'offre d'espaces publics et de parcs ?            Les parcs et espaces publics seront-ils à une distance de marche acceptable ?            Le projet prend-il en compte l'hiver dans les aménagements, notamment pas des types variés d'espace public, par l'architecture, par la bioclimatique, etc. ?            Le projet favorisera-t-il, dans les secteurs urbanisés, un aménagement des rues à l'échelle humaine, répondant aux besoins des usagers et à leur sécurité, en prévoyant par exemple la présence de trottoirs suffisamment larges, de voies cyclables sécuritaires, d'éclairage approprié, de mobilier ou de végétation ?</p>	
<b>Biodiversité urbaine</b>	<p>Quels seront les impacts sur la biodiversité urbaine ?            Le projet entrainera-t-il l'augmentation ou la diminution du couvert végétal et de la présence d'arbres dans les secteurs urbanisés ?</p>	
<b>Patrimoine bâti et paysages d'intérêt</b>	<p>Le projet nécessite-t-il des démolitions ?            Entraînera-t-il la mise en valeur ou la dégradation d'éléments du patrimoine bâti, de la qualité architecturale d'un secteur ?            Aura-t-il des impacts sur le paysage ? Obstruera-t-il des perspectives visuelles ?</p>	
<b>Intégration harmonieuse au cadre bâti</b>	<p>L'intégration des nouveaux bâtiments au cadre bâti existant prend-il en considération les gabarits des bâtiments existants, les styles architecturaux, les matériaux de revêtement, etc. ?</p>	
<b>Cohabitation des usages et réduction des nuisances</b>	<p>Le projet est-il susceptible d'entraîner des conflits de voisinage ?            Risque-t-il de générer ou d'augmenter certaines nuisances pour les résidents, telles que le bruit, les odeurs, la poussière, la circulation de transit, les corridors de vent ?</p>	
<b>Saines habitudes de vie</b>	<p>Le projet est-il susceptible de favoriser l'activité physique par l'accès à des réseaux de transports actifs et par l'offre d'espaces extérieurs ?            L'accès à une saine alimentation est-il favorisé par la proximité des commerces d'alimentation, de jardins collectifs, de jardins communautaires, de potagers ?            La localisation du projet considère-t-elle la qualité de vie des citoyens (p. ex. : protection contre les sources de bruit ou impact sur la perte d'ensoleillement) ?            La conception des espaces publics (rues, places, parcs) facilite-t-elle les interactions sociales ?</p>	

## IMPACTS SOCIAUX

### Enjeu 2 : Équité et accessibilité

L'équité urbaine est un objectif qu'une collectivité peut poursuivre en résorbant les inégalités et les exclusions relatives à l'accès à ses différentes composantes. L'accessibilité des centralités (p. ex. centre-ville, cœur de quartier, rue principale) et des pôles de services (p. ex. hôpitaux, cégep, etc.) permet quant à elle d'estimer l'accessibilité des différents services, commerces, lieux d'emploi et institutions qui s'y trouvent.

<b>Diversité de l'offre résidentielle et accessibilité au logement</b>	Le projet prendra-t-il en compte les différents besoins résidentiels : logement locatif, familial, social, accessible aux clientèles à mobilité restreinte, pour aînés ?	
<b>Accessibilité des services et des commerces</b>	Le projet est-il susceptible d'augmenter ou de diminuer l'accessibilité : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ des services, équipements et commerces de proximité (garderie, école, service de santé, pharmacie, épicerie), en regard des différents modes de déplacements (motorisés, à pied, à vélo) ?</li> <li>▪ des pôles de services, d'équipements et des pôles d'emploi importants ?</li> </ul>	
<b>Accessibilité universelle des bâtiments</b>	Le projet améliorera-t-il le niveau d'accessibilité universelle des bâtiments et places publics ?	

## IMPACTS ÉCONOMIQUES

### Enjeu 3 : Dynamisme des activités économiques et de l'emploi

Déterminantes pour la vitalité d'un territoire, les diverses activités économiques sont directement touchées par toute intervention en aménagement et en urbanisme. Ces impacts, qui peuvent parfois être ressentis à très long terme, devraient donc être attentivement analysés.

<b>Vitalité économique</b>	Le projet permettra-t-il une diversification des activités économiques à l'échelle de la municipalité, d'un secteur, de la rue principale ? Contribue-t-il au maintien des activités existantes ? Est-il susceptible de créer une synergie entre de nouvelles activités économiques et les activités existantes (p. ex. : activités de bureau profitant aux établissements de restauration) ? Favorise-t-il l'économie circulaire (ou écologie industrielle) par la mise en valeur par une entreprise des rejets d'une autre ?	
<b>Perspectives d'emplois</b>	Le projet entraînera-t-il la création de nouveaux emplois ? Permettra-t-il une diversification des emplois offerts à l'échelle de la municipalité ou d'un secteur ?	
<b>Consolidation et revitalisation</b>	Le projet contribuera-t-il à la consolidation ou la revitalisation d'un quartier ou d'une rue principale ? Est-il susceptible de fragiliser la viabilité de secteurs à vocation spécialisée (p. ex. : nouveau centre commercial en compétition avec une rue commerciale) ?	

## IMPACTS ÉCONOMIQUES

### Enjeu 4 : Rentabilité des investissements municipaux

Essentiels au bon fonctionnement d'une collectivité, les infrastructures, les services et les équipements publics représentent des coûts très importants. La planification urbaine permet d'influencer ces dépenses, notamment en optimisant, ou non, leur utilisation.

Revenus municipaux	Le projet générera-t-il des revenus municipaux supplémentaires associés à l'augmentation du nombre de logements ou à l'intensification des activités économiques ?	
Infrastructures, services et équipements publics	<p>Le projet favorisera-t-il une utilisation optimale des infrastructures, des services et des équipements publics existants (p. ex. : nombre de nouveaux ménages desservis par les infrastructures publiques existantes)? Exercera-t-il une pression plus forte sur les équipements publics existants comme les écoles, les équipements de loisir, sportifs ou culturels ?</p> <p>Exigera-t-il le prolongement ou l'ajout d'infrastructures et l'expansion de services publics ? Quels sont les coûts approximatifs associés à cette demande accrue ?</p> <p>Quel sera l'impact fiscal à long terme du projet pour la municipalité, en tenant compte des coûts associés au cycle de vie complet des infrastructures et équipements publics à fournir (construction, entretien, réparation, remplacement) ?</p>	

## IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

### Enjeu 5 : Protection des milieux naturels et agricoles

Les milieux naturels se distinguent des espaces verts par leur biodiversité, leur rôle d'habitat pour diverses espèces animales et végétales. À ce titre, il est généralement pertinent de viser à les préserver et à les valoriser, voire à en restaurer. La protection des milieux naturels gagne en efficacité lorsqu'elle est traitée de façon systémique et qu'elle s'intègre dans un plan de gestion du territoire. Les milieux agricoles, quant à eux, jouent également des rôles multiples dans la société : économie, alimentation, rôle écosystémique, etc. La protection du territoire et des activités agricoles vise à assurer la pérennité de l'agriculture en évitant la perte de terres arables au profit de l'urbanisation.

Protection des milieux humides (étangs, marais, marécages, tourbières) et hydriques (cours d'eau, lacs, rives)	<p>Le projet entraînera-t-il :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ la perte ou la fragmentation de milieux humides ?</li> <li>▪ les rejets dans ces milieux ?</li> <li>▪ l'augmentation ou la réduction de la proportion de couverture végétale des rives ?</li> <li>▪ une augmentation des sources potentielles de pollution d'un cours d'eau ou d'un lac ?</li> </ul> <p>Quels seront les impacts du projet à l'échelle du bassin versant ?</p>	
Protection des forêts et des boisés	<p>Le projet entraînera-t-il la perte ou la fragmentation de forêts et de boisés ?</p> <p>Prend-il en compte la connectivité entre ces espaces ?</p>	
Protection des terres agricoles	<p>Le projet empiètera-t-il en zone agricole ? A-t-il pour effet de déstructurer la zone agricole existante ?</p> <p>Permet-il la mise en valeur des terres agricoles par la revalorisation d'une terre en friche par exemple ?</p>	

<p><b>Protection la biodiversité</b></p>	<p>Le projet entraînera-t-il :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ la destruction, la dégradation ou la fragmentation de l'habitat d'une espèce menacée, vulnérable ou susceptible de l'être ?</li> <li>■ une perte de services écologiques (soit les bienfaits que nous prodigue la nature) fournis par la biodiversité ?</li> <li>■ des impacts les continuités écologiques qui permettent aux espèces de se déplacer ?</li> </ul>	
<p><b>Gestion des matières résiduelles</b></p>	<p>Le projet favorisera-t-il :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ une réduction de la production de matières résiduelles ?</li> <li>■ une valorisation du recyclage et du compostage ?</li> <li>■ une valorisation des déchets de chantier ?</li> </ul>	
<p><b>Enjeu 6 : Aménagement durable du milieu bâti</b>                  Les milieux bâtis, qui résultent de l'occupation humaine du territoire, influencent grandement les qualités des environnements humains et naturels. D'abord, la façon d'occuper le territoire a des incidences sur les milieux naturels et agricoles au pourtour des milieux bâtis. À l'intérieur même des milieux bâtis, les modalités d'aménagement peuvent quant à elles influencer le confort, l'attrait et la résilience des milieux habités.</p>		
<p><b>Densité des secteurs urbanisés</b></p>	<p>Le projet permettra-t-il une utilisation optimale du territoire (étalement, concentration) ?                  Favorisera-t-il la concentration des activités résidentielles ou commerciales à l'intérieur des secteurs déjà urbanisés ?                  La requalification de friches urbaines ou de bâtiments désuets ?</p>	
<p><b>Terrains contaminés ou dégradés</b></p>	<p>Le projet permettra-t-il l'implantation d'activités susceptibles de contaminer les sols? Prévoit-il la réhabilitation de terrains contaminés ?</p>	
<p><b>Émissions de GES et de polluants atmosphériques</b></p>	<p>Le projet permettra-t-il l'implantation d'activités susceptibles d'émettre une quantité significative de GES ou de polluants atmosphériques ?                  La forme urbaine proposée permettra-t-elle de réduire les déplacements motorisés et, incidemment, les émissions de GES ?</p>	
<p><b>Protection des prises d'eau</b></p>	<p>Le projet permettra-t-il l'implantation d'une activité posant un risque pour la qualité de l'eau à proximité d'une prise d'eau potable ?</p>	
<p><b>Gestion des eaux de pluie</b></p>	<p>Le projet entraînera-t-il une augmentation importante de la superficie des surfaces imperméabilisées et du ruissellement de surface ?                  Intégrera-t-il des mesures de gestion des eaux de pluie comme des noues de filtration ou des bassons de rétention ?</p>	
<p><b>Résilience</b></p>	<p>Le projet est-il susceptible d'accentuer les risques d'érosion ou d'inondation ou les conséquences associées aux inondations ?                  Mettra-t-il en place des mesures de prévention et de contrôle des inondations et d'autres événements climatiques extrêmes ?                  Le projet contribuera-t-il à augmenter les risques de nature anthropique ? Est-il conçu de manière à limiter les îlots de chaleur ?</p>	
<p><b>Bâtiments durables</b></p>	<p>Le projet favorisera-t-il la construction de bâtiments performants en matière d'efficacité énergétique ?                  La construction de bâtiments durables, ayant une faible empreinte écologique ?                  Intégrera-t-il des mesures de réduction de la consommation d'eau et de la production d'eaux usées ? Des matériaux durables ou recyclés ?                  L'orientation du bâtiment prendra-t-elle en compte le solaire passif ?</p>	

**Enjeu 7 : Mobilité et transport durables**

Les projets d'aménagement et de développement peuvent avoir des impacts considérables reliés à la mobilité et aux transports, notamment en conditionnant le choix des modes de transports qui seront utilisés et les distances parcourues, ainsi qu'en générant (ou en évitant) plusieurs nuisances et risques pour la population. La mobilité et le transport concernent ainsi non seulement les enjeux environnementaux, mais également sociaux et économiques.

<b>Circulation</b>	<p>Le projet contribuera-t-il à l'augmentation ou à la diminution de la circulation routière et des problèmes de congestion ?</p> <p>Le projet a-t-il pour effet de multiplier les accès sur des voies de circulation importantes ?</p>	
<b>Déplacements actifs</b>	<p>Le projet contribuera-t-il :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ à l'offre de voies et de sentiers piétonniers et cyclables ?</li> <li>▪ à la connectivité entre les réseaux de transports actifs ?</li> <li>▪ à la perméabilité de la trame urbaine (facilité à traverser un quartier) ?</li> <li>▪ à la convivialité et à la sécurité des déplacements piétonniers et cyclables ?</li> <li>▪ à l'aménagement d'environnements complets (lieu de résidence, d'emploi et de consommation à l'intérieur d'un même quartier) qui tendent à réduire les distances de déplacement ?</li> </ul>	
<b>Transport collectif</b>	<p>Le projet est-il susceptible de contribuer à l'augmentation de la part modale des transports en commun ou des modes de transports collectifs (p. ex. : taxi-bus, covoiturage) ?</p> <p>Augmentera-t-il le nombre de logements situés à proximité d'un réseau de transport en commun (p. ex. : moins de 500 m) ?</p>	
<b>Gestion des stationnements</b>	<p>L'offre en stationnement tient-elle compte de la proximité des infrastructures de transport en commun ?</p> <p>Du contexte urbanistique ? De l'occupation réelle des cases de stationnement ?</p> <p>Le projet entrainera-t-il une augmentation ou une diminution de la superficie des stationnements de surface ?</p> <p>Prévoit-il l'aménagement de stationnements incitatifs ?</p>	
<b>Transports électriques</b>	<p>Le projet prévoit-il l'installation d'infrastructures de recharge pour les véhicules électriques ?</p>	

Ce document est accessible dans le site Web du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire [www.mamot.gouv.qc.ca].

ISBN : 978-2-550-81222-7 (PDF)

Dépôt légal – 2018

Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Bibliothèque et Archives Canada

Tous droits réservés. La reproduction de ce document par quelque procédé que ce soit et sa traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

© Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, 2018